

**SOUTIEN AUX CHATEAUX FORTS D'ALSACE (rapport N° 4615)**

**Les travaux au château du Lutzelbourg :**

- Porteur de projet : association des Amis des Châteaux d'Ottrott (AmChOtt).

- Caractéristiques du site :

Propriété du Groupement forestier de la Serva, ban communal d'Ottrott, canton de Molsheim, Territoire Ouest.

Château inscrit au titre des Monuments historiques par arrêté du 30 décembre 1985.

Fréquentation 2022 : environ 6 800 visiteurs de janvier au 18 septembre 2022.

Par convention du 23/07/2019 avec le Groupement forestier, l'Association est maître d'ouvrage.

- Quelques activités de l'association :

Entretien et animation des 2 châteaux à travers l'organisation de concerts, accueil du trail des châteaux (octobre 2021), accueil de scolaires, de tournages (série « *les Walkyries* », diffusion sur TF1 fin 2022). Le château participe aux « *Portes du Temps* » organisées par la CeA, accueille l'exposition itinérante « *Par'Chemins et Châteaux* » de la CeA pour les Journées du Patrimoine 2022.

Convention de partenariat et d'appui à la maîtrise d'ouvrage déléguée aux associations signée avec la CeA en décembre 2021, formation des bénévoles par l'architecte du Patrimoine de la CeA, interventions des bénévoles sur le bâti en accord avec la DRAC.

Création de maquettes historiques, organisation de conférences, recherches et publications de livres, démonstration de combats en costumes du XIIème siècle...

Bénévoles présents sur site les mardi et samedi toute l'année. En 2019, ils ont totalisé 6002 heures de travail sur site et accueilli 3855 visiteurs.

Derniers travaux d'ampleur réalisés par l'association :

- Démontage et remontage du mur Est de la rampe d'accès au Lutzelbourg,
- Sauvegarde du donjon circulaire du Rathsamhausen (Bergfried).

- Nature des travaux faisant l'objet de la présente demande de subvention :

Sauvegarde et stabilisation des façades sud et ouest du Palais 1400 dans la cour du château du Lutzelbourg : Consolidation de 2 murs, faces intérieures et extérieures, par une entreprise qualifiée pour intervenir sur des monuments historiques.

Objectif : restituer par anastylose des éléments déjà connus ou trouvés lors des travaux préalables de recherche des matériaux réalisés en régie par l'association (recherche de pierres d'encadrements, d'éléments de frise lombarde et de corbeaux, par fouille superficielle des éboulis).

Selon les éléments découverts lors de la fouille superficielle, il sera envisagé de compléter les restitutions par des pierres neuves.

Détail :

- dévégétalisation et consolidation des maçonneries et des arases par rocaillage et réalisation d'un glacis au mortier de chaux,
- renforcer les maçonneries de remplissage par coulinage à la chaux,
- pose de cintre au niveau des baies pour consolidation par agrafes ou gougeons des pierres fissurées et par restitution par anastylose des pierres présentes à pied d'oeuvre au sol,
- consolidation des éléments en place de la frise lombarde et restitution par anastylose des éléments de frise présents à pied d'oeuvre au sol,
- pour les baies trop altérées : relancis de moellons de récupération sans mise en oeuvre d'éléments d'encadrements,
- consolidation avec renforts des corbeaux des faces intérieures, reminéralisation des corbeaux comportant des blasons,

- réfection des joints,
- mise en oeuvre de solin de protection au droit des vestiges d'enduits anciens.

➤ Phasage :

- Pré-étude : réalisée et payée par l'association (dépense non éligible).
- Demande de permis de construire déposée par l'association (PC 067 368 22 R0004).
- Etudes (maîtrise d'œuvre par une architecte du patrimoine rétribuée par l'Association).
- Archéologie (non facturée à l'association).
- Chantier

Démarrage des études : 2022.

Préparation des travaux : fin 2022 (selon météo) ou mars 2023.

Fin des travaux : avant les gelées fin 2023.

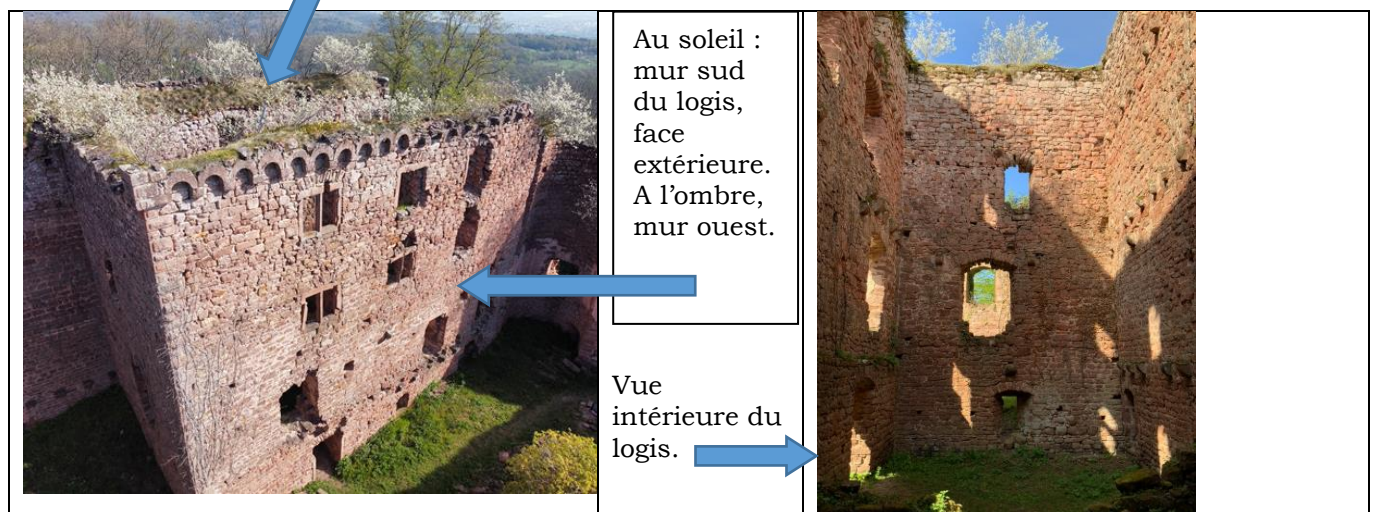
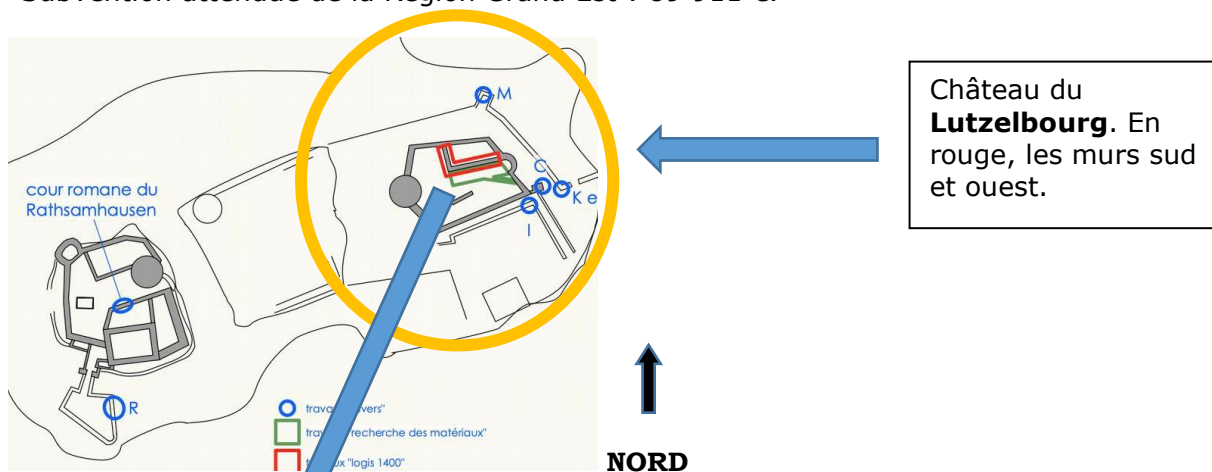
A la demande de l'Association, l'autorisation de démarrage anticipé des études et travaux lui a été accordée le 6 septembre 2022.

L'ensemble s'effectue sous le contrôle et les prescriptions de la DRAC.

- Montant total prévisionnel des travaux : 369 811 € TTC.
- Montant maximum prévisionnel éligible : 368 897 € TTC.

La majorité du chantier sera confié à une entreprise, compte tenu de la technicité et des mesures de sécurité à prendre (ne sont éligibles que les travaux réalisés par les entreprises).

- Autofinancement par emprunt : 29 123 €
- Subvention attendue de la DRAC : 138 324 €
- Subvention attendue de la Région Grand Est : 89 911 €.



Plan et photographies : Laëtitia BASSO. Reproduction avec l'accord des AmChOtt.